

Schuttrange, le 12 février 2025



---

## AVIS D'URBANISME

---

Il est porté à la connaissance du public que

**le dossier du projet d'aménagement particulier PAP « Rue de Senningen » à Neuhaeusgen, élaboré par le bureau d'ingénieurs-conseils BEST s.à r.l. du Senningerberg (numéro d'enregistrement RCS B 39.399) au nom et pour le compte de Madame Bertrand-Rollinger Marie-Paule, concernant des terrains inscrits au cadastre de la commune de Schuttrange, section « B » de Munsbach, sous les numéros 1480/3368, 1481/36, 1481/2, 1481/2976, 1481/3705, 1481/3706, 1481/3707 et 1481/3980 avec le Plan d'aménagement général en vigueur et avec les dispositions de l'article 30 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain ;**

est déposé pendant 30 jours à la maison communale (2, Place de l'Église, L-5367 Schuttrange) et sur le site internet [www.schuttrange.lu](http://www.schuttrange.lu) où le public pourra en prendre connaissance conformément aux dispositions de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain.

Endéans les premiers trois jours de la publication à la maison communale, le dépôt est encore publié dans au moins quatre quotidiens publiés et imprimés au Grand-Duché de Luxembourg.

Dans le délai de trente jours de la publication du dépôt du projet dans les quatre quotidiens publiés et imprimés au Grand-Duché de Luxembourg, soit du 15 février 2025 au 17 mars 2025 inclus, les observations et objections contre le projet doivent, sous peine de forclusion, être présentées par écrit par les personnes intéressées au collège des bourgmestre et échevins, adresse pré mentionnée.

Schuttrange, date qu'en tête.

Pour le collège des bourgmestre et échevins :

**Claude MARSON**  
bourgmestre



**c. s. Alain DOHN**  
secrétaire communal